

Madame, Monsieur

Vous êtes actuellement Client Pass'mobilité Mensuel TER Poitou-Charentes.

Comme vous le savez, la Région Nouvelle-Aquitaine, compétente en matière de transport, procède à l'harmonisation de la tarification des produits TER à l'échelle de la grande région Nouvelle Aquitaine. Cette harmonisation est réalisée en tenant compte de la spécificité de chaque territoire, dans un souci d'équité et d'homogénéité.

Le Service Transport de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Direction TER Nouvelle-Aquitaine vous informent qu'à compter du 1er septembre 2017, l'attestation patronale disparaît.

De ce fait, il ne sera plus possible de souscrire au Pass'Mobilité.

La Région entend malgré tout pouvoir faire bénéficier du pass'mobilité aux clients dont la carte Mobilité est en cours de validité jusqu'à la date butoir prévue. Cette date est inscrite sur votre Carte Mobilité, elle correspond à la validité en cours de votre attestation patronale.

Cette carte mobilité est à conserver précieusement car aucun duplicata ne pourra vous être délivré. Le 1<sup>er</sup> septembre, nos systèmes d'édition de billets ne seront plus paramétrés pour éditer ces cartes.

A bord des trains et autocars TER, sur le territoire Poitou-Charentes, la carte mobilité doit être présentée conjointement au pass'mobilité. Pass'Mobilité que vous pourrez acheter uniquement aux guichets des gares Poitou-Charentes et DBR Poitou-Charentes aux conditions du Pass'Mobilité Mensuel (80€) en Poitou-Charentes.

Une fois votre carte mobilité échue, vous ne pourrez plus bénéficier du Pass'Mobilité, et vous aurez la possibilité de souscrire au nouvel abonnement : Pass'Abonné Nouvelle-Aquitaine.

S'il est vrai que ce tarif est moins généreux que celui que vous connaissez aujourd'hui, il correspond néanmoins à 75% de réduction sur vos trajets au quotidien et reste particulièrement avantageux par rapport au coût que peut représenter l'utilisation d'un véhicule automobile au quotidien, dès lors que ce trajet est d'au moins 10 kilomètres.

Dans la rubrique « tarifs et achats » du site TER Poitou-Charentes, vous retrouverez l'ensemble des modalités du Pass'Abonné Nouvelle-Aquitaine ainsi que les avantages liés à ce nouveau produit.

<https://www.ter.sncf.com/poitou-charentes/offres/cartes-abonnements/abonnement-ter>

A partir de Septembre 2017, cet abonnement sera également disponible en version annualisée (avec prélèvements automatiques et envoi de votre abonnement à domicile), si vous souhaitez y souscrire, sachez que la Région a souhaité que l'accès à ce service soit gratuit.<https://www.sncf-abo-annuel-ter.com/tapas-tel-web/?codeRegion=POI>

### Des questions ?

- ✓  Retrouvez-nous sur le site TER Poitou-Charentes (lien) dans la rubrique « tarifs et achats »  
<https://www.ter.sncf.com/poitou-charentes/offres/cartes-abonnements/abonnement-ter>
- ✓  Contactez-nous au 0 800 872 872 (l'appel est Gratuit)

Rendez-Vous également aux guichets des Gares de votre Région Nouvelle-Aquitaine.

TER POITOU-CHARENTES SERVICES

0800 872 872 

Du lundi au vendredi de 6h30 à 19h30

A très bientôt sur nos lignes Régionales !